



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 novembre 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2018-816**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUE JOHN - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue John, dossier RS-18-316, comme illustré au plan numéro CRO-18-518 du 2 octobre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
John	Est	De la rue Cathcart, sur une distance de 446 m vers le nord	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-518 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2018-817**

**CRÉATION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE, DE NON-CONSTRUCTION, DE NON-DÉBOISEMENT ET DE RESTRICTIONS D'UTILISATION SUR UNE PARTIE DU LOT 3 837 788 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL, SITUÉE DANS LA FORÊT BOUCHER - PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, PHASE 1 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU DESCHÊNES ET DU PLATEAU - MIKE DUGGAN ET MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau prévoit réaliser la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, conformément aux certificats d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 6 avril et le 5 juillet 2018 en vertu respectivement des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink, incluant l'implantation d'un sentier multifonctionnel au sud, sont entièrement projetés dans l'emprise de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** deux milieux humides ont été identifiés, MH 1 et MH 2, sur le site des travaux de la phase 1 lors des études environnementales préalables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet nécessite le remblai de ces milieux humides d'une superficie totale de 6 802,8 m<sup>2</sup> et le réaménagement de 698,2 m<sup>2</sup> de littoral de cours d'eau, pour un total de 7 501,0 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a accepté que la destruction des milieux humides soit compensée par un milieu humide existant dont la Ville de Gatineau assurera la protection;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris l'engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de compenser la perte des milieux humides du projet par la conservation d'un milieu humide naturel de valeur écologique supérieure, présent dans la forêt Boucher;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain offert en compensation pour le projet est localisé au sud-ouest de la forêt Boucher sur une partie du lot 3 873 788 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain offert en compensation est composé d'une superficie de 19 035,0 m<sup>2</sup> identifiée à l'intérieur d'un milieu humide existant ainsi que d'une zone terrestre de 6 389 m<sup>2</sup> adjacente au milieu humide proposé afin d'assurer la pérennité du milieu humide existant, le tout équivalent à plus de trois fois la superficie des milieux humides à remblayer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau va créer un lot distinct provenant d'une partie du lot 3 873 788 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 25 424,0 m<sup>2</sup>, préservant une portion d'un milieu humide existant et représentant un milieu naturel d'intérêt supérieur à la perte occasionnée par les travaux de remblayage des milieux humides (MH 1 et MH2) situé dans l'emprise du chemin Pink en guise de compensation, le tout en conformité avec le Guide d'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets touchant des milieux humides assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit établir, par destination du propriétaire, une servitude de non-construction, de non-déboisement et de restrictions d'usage aux fins de préservation d'un milieu humide, d'un boisé et de son écosystème sur le nouveau lot, laquelle servitude constitue un des engagements requis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, C. Q-2, article 22) et de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, concernant les travaux en milieu humide pour la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink et la compensation associée pour les pertes écologiques :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte la création d'une servitude réelle et perpétuelle, par destination du propriétaire, de non-construction, de non-déboisement et de restrictions d'utilisation afin de préserver une zone de mise en conservation d'un milieu humide, d'un boisé et de son écosystème, sur le nouveau lot du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 25 424,0 m<sup>2</sup> préservant une portion d'un milieu humide existant dans la forêt Boucher et représentant un milieu naturel d'intérêt supérieur aux pertes engendrées par le projet, situé dans l'emprise du chemin Pink;

- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2018-818

**SOUSSION - 2018 SP 223 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET DÉFINITIF - SENTIER DU LIÈVRE OUEST - RUE PIERRE-LAPORTE À LA ROUTE 148 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude d'avant-projet définitif et des études complémentaires pour la construction du sentier du Lièvre Ouest, entre la rue Pierre-Laporte et la route 148, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 179 889,89 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 septembre 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16011-001-18233	164 263,44 \$	PDI - Sentier du Lièvre Ouest entre les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham – 16-3043 - Infrastructures - Plans et devis
04-13493	7 823,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 803,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-819

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE ET D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DE CONDUITES D'ÉGOUTS SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LE BOULEVARD MONTCLAIR ET LA RUE GAMELIN AINSI QU'À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-RAYMOND ET SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. doit réaliser des opérations de nettoyage et d'inspections télévisées de conduites d'égouts sur le boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Montclair et la rue Gamelin ainsi qu'à l'intersection des boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. doit réaliser des opérations de forages sur le boulevard Saint-Raymond entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Berri ainsi qu'à l'intersection des boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** les boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph sont des artères très achalandées durant le jour;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devraient être exécutés sur un total approximatif de trois nuits à l'automne 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à CIMA+, s.e.n.c. de réaliser des travaux à l'automne 2018, en dehors des heures permises.

Adoptée

CE-2018-820

**SOUSSION 2018 SP 211 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet de réfection des rues locales 2019 dans divers secteurs de la ville de Gatineau, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 27 septembre 2018, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- La firme Stantec Experts-conseils ltée, 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour le groupe A, secteurs de Hull, d'Aylmer, de Masson-Angers et de Buckingham, pour un montant total approximatif de 142 957,50 \$ incluant les taxes;
- La firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, comme étant la soumission ayant obtenu le 2<sup>e</sup> meilleur pointage pour le groupe B, secteur de Gatineau, pour un montant total approximatif de 224 155,81 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-103-18234	335 223,38 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3039 – Honoraires professionnels - Rues locales 2019
04-13493	15 964,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 925,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-821

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DU LOT 1 - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION BROAD, FRONT, MCCONNELL, DES FRÈNES ET D'Auvergne - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHENES, DU PLATEAU ET DE TOURAINE - AUDREY BUREAU, MIKE DUGGAN, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE ET NATHALIE LEMIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-161 du 22 février 2017, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de réfection des stations de surpression Broad, Front, McConnell, des Frênes et d'Auvergne, lot 1, pour un montant total de 13 867 801,61 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-311 du 9 mai 2018, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 309 844,12 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 67 310,58 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 154357;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 87 107,74 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 155418;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Stantec inc. recommande un montant supplémentaire, sans impact budgétaire, de 358 939,58 \$ et des crédits au montant de 658,07 \$, donc un montant net de 358 281,51 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de réfection des stations de surpression Broad, Front, McConnell, des Frênes et d'Auvergne des districts électoraux d'Aylmer, de Deschênes, du Plateau et de Touraine;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants présentée dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$ dans le cas présent :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 154357 pour un montant total de 67 310,58 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 155418 pour un montant total de 87 107,74 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant de 358 939,58 \$ incluant les taxes, et des crédits au montant de 658,07 \$ incluant les taxes, représentant un montant net de 358 281,51 \$ sans impact budgétaire, dans le cadre des travaux de réfection des stations de surpression Broad, Front, McConnell, des Frênes et d'Auvergne des districts électoraux d'Aylmer, de Deschênes, du Plateau, et de Touraine, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 512 699,83 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 14 690 345,56 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-010-18235	327 158,78 \$	Honoraires et travaux techniques – 2014-2018-15-1005 - Contingences – Stations de surpression
04-13493	15 580,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 541,89 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-822

**SOUSSION 2018 SP 190 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-  
CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 -  
SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels pour les études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour des projets d'infrastructures, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 23 août 2018, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, par lot, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- La firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour un montant total approximatif de 407 632,37 \$ incluant les taxes, pour le lot 1;
- La firme Citek, 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour un montant total approximatif de 250 645,50 \$ incluant les taxes, pour le lot 2;
- La firme WSP Canada inc. 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour un montant total approximatif de 349 653,35 \$ incluant les taxes, pour le lot 3.

**QUE** ce comité autorise les firmes CIMA+, s.e.n.c., et WSP Canada inc. à déposer et signer toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière pour les travaux se rapportant aux projets du lot 1 et du lot 3 respectivement.

**QUE** ce comité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-104-18236	146 320,74 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3076 – Ponceau Moreau
18-17003-035-18237	146 320,74 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 14-131 – Stabilisation des berges du ruisseau Moreau

18-17004-035-18238	47 870,36 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3089 – TTOG – Boulevard de La Vérendrye
18-17004-036-18239	30 709,29 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3090 – TTOG – Boulevard de la Carrière
18-16003-032-18240	38 838,22 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3108 – Réfection du boulevard Labrosse
18-16003-033-18241	54 192,87 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3109 – Réfection du boulevard des Trembles
18-16003-034-18242	37 031,79 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3110 – Réfection de la rue d'Orsonnens
18-16003-035-18243	64 128,22 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3111 – Réfection du boulevard de la Cité-des-Jeunes
18-14013-028-18244	36 128,58 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructures - 15-3084 – Rue de Cannes, chemin Lebaudy et boulevard de La Vérendrye
18-17003-015-18245	115 611,46 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3043 – Rues Eardley, Front et boulevard des Allumettières
18-16003-042-18246	109 742,90 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3055 – Réfection des rues Helenore, Derwin et John
18-16003-041-18247	93 480,35 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3049 – Réfection des rues Brook, Helenore et Douglas
04-13493	43 832,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	43 723,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-823

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue de Pointe-Gatineau, dossier RS-18-323, comme illustré au plan numéro CRO-18-527 du 2 octobre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Pointe-Gatineau	Nord	À partir d'un point situé à 15 m à l'ouest de la rue Saint-Rosaire, sur une distance de 25 m vers l'ouest	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-527 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-824

**SOUSSION 2018 SP 213 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-  
CONSEILS - RECHERCHE DES RACCORDEMENTS INVERSÉS - LOT 2 -  
SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme EnviroServices inc., 589, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, J6W 4R2, pour les services professionnels pour réaliser le lot 2 du programme de recherche des raccordements inversés, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 356 598,41 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 septembre 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13002-003-18248	325 621,88 \$	Identification - Correction des raccordements inversés - 13-097 - Raccordements inversés, lot 2
04-13493	15 507,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 468,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-825

**SOUSSION 2018 SP 242 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE BACS DE  
CUISINE DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET  
COMPOSTABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme IPL inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0, pour la fourniture et la livraison de bacs roulants et de bacs de cuisine destinés à la collecte des matières recyclables et compostables, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 730 646,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 31 décembre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30837-002-18231	250 692,30 \$	Contenants - Collectes d'ordures – Recyclage – Bacs de compostage - Compostage
06-30837-003-18232	416 485,41 \$	Contenants - Collectes d'ordures – Recyclage – Bacs de compostage - Recyclage
04-13493	31 774,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	31 694,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-826

**SOUMISSION 2018 SP 196 - FOURNITURE DE DEUX BALAIS ASPIRATEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Cubex Ltée, 850 Boucher, St-Jean-Sur-Richelieu, Québec, J3B 7Z8, pour la fourniture de deux balais aspirateurs pour un montant total de 527 090,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le du 17 septembre 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30836-008-18249	340 000,00 \$	Remplacement de véhicules et de machineries – Services des travaux publics et de police – Autres balais et aspirateurs - 300vb153
06-30785-017-18250	125 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics - Camion 6r 316rc155
06-30785-016-18251	16 303,63 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics - Camion 1 t. 310rb1310
04-13493	22 921,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 864,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-827

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches numéro 41 :

<b>Numéros des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	17 409,33 \$	15 au 19 octobre 2018
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	549 701,50 \$	15 au 19 octobre 2018
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	4 967,10 \$	15 au 19 octobre 2018
Liste des embauches numéro 41	Embauche du personnel temporaire	135 355,24 \$	7 au 13 octobre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-828

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 POUR UN MONTANT TOTAL DE 433 452,05 \$ POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 OCTOBRE 2018**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 433 452,05 \$ pour la période du 11 au 17 octobre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-829

**VENTE DE GRÉ À GRÉ DE NEUF WAGONS, DE RAILS ET D'UNE TABLE TOURNANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des wagons et des équipements connexes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a tenté de trouver des acheteurs auprès de musées et organismes, et ce, sans succès;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a reçu une offre d'un entrepreneur de la région pour l'ensemble des neuf wagons ainsi que des rails;

**CONSIDÉRANT** l'état des wagons et le marché très restreint :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité vende à monsieur Alain Boucher, domicilié au 4, rue des Quatre-Saisons, Cantley, Québec, J8V 0G9, neuf wagons ainsi que les équipements connexes se retrouvant à l'intérieur des wagons, une table tournante, des poteaux de signalisation et une partie des rails pour un montant total incluant les taxes de 1 000 \$ aux conditions prévues au contrat de vente de gré à gré.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2018-830

**SOUMISSION 2018 SP 205 - FOURNITURE DE MUNITIONS D'ENTRAÎNEMENT ET DE SERVICE - SERVICE DE POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de munitions d'entraînement et de service, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 30 août 2018, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

**Section 1 – Munitions d'entraînement .40**

La firme Summit Canada Distributions inc., 700-1, rue Campbell, Cornwall, Ontario, K6H 6C9, pour la fourniture de munitions d'entraînement et de service, selon la section 1 pour un montant total approximatif de 161 848 \$ incluant les taxes;

**Section 2 – Munitions d’entraînement .223**

La firme Rampart International corp., 2574, rue Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V7, pour la fourniture de munitions d’entraînement et de service, selon la section 2 pour un montant total approximatif de 37 205 \$ incluant les taxes;

**Section 3 – Munitions de service .40**

La firme Les Industries Centaure ltée, 1234, avenue Godin, Laval, Québec, H7E 2T2, pour la fourniture de munitions d’entraînement et de service, selon la section 3 pour un montant total approximatif de 15 024,94 \$ incluant les taxes;

**Section 4 – Munitions de service .223**

Rejeter la seule soumission reçue pour la section 4 dans le cadre de l’appel d’offres 2018 SP 205.

Le contrat sera d’une durée de deux années à compter de la date d’adjudication.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2019 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21603-645-	47 786,98 \$	Police - Gestion des ressources humaines - Fournitures spécialisées
04-13493	2 275,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 270,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 novembre 2018.

Adoptée

**CE-2018-831**

**CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 106762**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l’enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l’employé;

**CONSIDÉRANT** l’ensemble des faits analysés ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l’enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le congédiement de l’employé numéro 106762.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller  
Président du comité exécutif pour la  
séance du 7 novembre 2018

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif